

Adresse de la société populaire montagnarde de Saramon, à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire montagnarde de Saramon, à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 22-23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15756_t1_0022_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

34

La société populaire de la Rochelle [département de la Charente-Inférieure] applaudit au décret de la Convention nationale, qui porte que les motifs des arrestations seront communiqués aux détenus, à leurs parents et amis; si l'aristocratie, ajoute cette société, pouvoit s'aveugler au point de trouver dans cette loi sage le motif d'un espoir coupable, qu'elle se détrompe, jamais elle n'en souffriroit l'abus.

Mention honorable, insertion au bulletin (55).

[*La société populaire révolutionnaire de la Rochelle à la Convention nationale, le 27 thermidor an II*] (56)

Un monstre oppresseur comprimoit sous le joug de la tyrannie, la justice et la vérité. L'horrible ascendant qu'il usurpoit par la terreur avoit partout établi les formes arbitraires et vexatoires qui pouvoient lui assurer ses victimes. La foudre l'a frappé : les affreuses ressources qu'il avoit créés pour ses passions ont du disparaître avec lui. Votre décret qui porte que les motifs des arrestations seront communiqués aux détenus, à leurs parents et amis est digne du grand caractère que vous venez de déployer si glorieusement. Les passions, les haines, les vengeances personnelles portent leurs coups dans l'ombre... La justice éternelle n'a jamais craint la lumière.

Si l'aristocratie pouvoit s'aveugler cependant au point de trouver dans cette loi sage le motif d'un espoir coupable, la perspective d'une indulgence qu'elle ne doit jamais attendre de la République, qu'elle se détrompe. La même lumière qui éclairera l'innocence portera des rayons plus éclatans que jamais sur les manœuvres liberticides. Les vertus et la probité triompheront mais la terreur ne cessera pas d'être à l'ordre du jour pour le crime. Il sera seul frappé de cette terreur salutaire et tel sera toujours, citoyens représentans, le vœu des républicains qui applaudissent à la loi que votre amour des principes vous a dictée, et dont les vrais patriotes ne souffriront jamais l'abus.

Salut et fraternité.

BULLIER, DRAIN, LUISEMANT, *secrétaires*.

35

L'agent national du district de la Ferté, département de la Sarthe, écrit à la Convention nationale que six portions de biens nationaux, estimés 4 021 L, ont été vendus 24 330 L; les biens des émigrés ne

(55) P.-V., XLV, 176.

(56) C 320, pl. 1318, p. 9.

se vendent pas, dit-il, avec moins de succès dans ce district : cinq lots de ces biens, estimés 5 750 livres, ont été vendus 18 200 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (57).

36

La société populaire régénérée du Mans [département de la Sarthe] témoigne à la Convention nationale qu'elle voit avec plaisir les préparatifs qui se font pour la destruction des brigands nommés Chouans; elle déclare que, quelles que soient les mesures qu'adopte la Convention, elle y applaudira, parce qu'elles seront dictées par l'amour constant de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (58).

37

La société populaire montagnarde de Saramon, département du Gers, exprime à la Convention nationale son admiration d'avoir anéanti l'horrible conjuration du trop fameux Robespierre et de ses complices; elle l'invite à rester à son poste, jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat soit arrivé au port.

Mention honorable, insertion au bulletin (59).

[*La société populaire montagnarde de Saramon, à la Convention nationale, le (?) thermidor an II*] (60)

Egalité. Liberté.

Représentants du peuple français.

Aussitôt la nouvelle sçue, nous nous empressons de joindre nos bénédictions particulières à toutes celles que vous allez recevoir de la France entière, pour avoir anéanti aussi dignement l'horrible conjuration du trop fameux Robespierre et de ses complices, la plus terrible qui eut encore paru, et la plus insidieusement préparée puisque ces hypocrites avoient eu cette perfidie de se donner une si grande popularité. Grâce à votre énergie, les traitres ont cessé de vivre.

(57) P.-V., XLV, 176-177. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(58) P.-V., XLV, 177.

(59) P.-V., XLV, 177.

(60) C 320, pl. 1318, p.10. Résumé présenté dans *Bull.*, 24 fruct. en une adresse conjointe avec celle de la société populaire de Castelnaud-d'Auzan et Gimont.

Ah Représentants, nous voyons bien que nous ne pouvons être sauvés que par vous, mais nous le savons desque vous l'avez promis, et comme vous l'avez fait jusqu'ici, vous continuerez de déjouer les complots de la scélérate.

Dignes représentants, du premier peuple de l'univers, demeurez donc à votre poste, ne l'abandonnez pas avant que la patrie ne soit toutafait heureuse, tenez vous constamment sur la Montagne au pieds de laquelle se briseront toujours les machinations des ennemis de notre liberté, gardez vous enfin de confier à d'autres, le vaisseau de l'Etat, qu'il ne soit arrivé au port où vous le conduisez avec tant de courage et tant d'habileté : et c'est alors que véritablement il n'y aura rien à ajouter à toutes la reconnaissance que vous devra le peuple français.

Vive la République démocratique, vive la Convention qui désormais doit être toute de la Montagne.

Les membres de la dite société dévoués d'esprit et de corps à la représentation nationale.

FAYET, *président*, VERUEDE, LAUTREC, *secrétaires*.

38

La société républicaine et montagnarde de Castelneau-d'Auzan [département du Gers] témoigne sa reconnaissance à la Convention nationale d'avoir déjoué toutes les trames ourdies par le traître Robespierre, et l'invite à demeurer ferme à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

[*La société républicaine et montagnarde composée de cultivateurs, séante à Castelneau-d'Auzan, à la Convention nationale, le 1^{er} fructidor an II*] (62)

Liberté, Egalité, Fraternité,

Citoyens Représentants,

Pénétrés de la plus vive reconnaissance de ce que vous avez scu déjouer toutes les trames qui étoient ourdies par le traître Robespierre et ses complices tendentes à rétablir le despotisme et la tyrannie vous avez repoussé la foudre qui étoit déjà prête à éclater sur vos têtes avec l'intrépidité la plus signalée.

Nous vous invitons chers consitoiens à demeurer fermes à votre poste et à finir l'ouvrage commencé, qui vous a causé tant des sollicitudes : tant qua nous, notre point de ral-

liement sera toujours autours de vous. Vous serés légide duquel nous nous couvrirons pour terrasser les ennemis de la liberté, nous vous jurons par tout ce que nous avons de plus sacré un attachement inviolable; et nous saurons mourir s'il le faut pour metre le sceau à notre heureuse révolution qui offre à la postérité un bonheur assuré.

Cet ydre renessant, ce nouveau catilina, avoit déjà levé fièrement la tête, ouvrage perfide des supots et des agens du royalisme; mais la vengeance nationale juste récompense à apesenti sa main et lui a fait subir ce que de pareils atentats ont bien mérité : vous avés abattu la tige, plaise au ciel, que vous puissés en atteindre toutes les ramifications.

Quant vous avés décrété la République, l'Étre Suprême la decretée aussi, nos armées victorieuses dans tous les points, en sont des preuves bien convaincantes : nous vous invitons à les engager de ne poser les armes que quand elles auront fait de l'Europe entière un peuple de frères; et decraser tout ce qui s'opposeroit à leur genereux devouement, en leur assurant que de tous nos moyens, nous les aiderons et les soulagerons dans les travaux pénibles de la guerre. De retour sur leur foyer nous partagerons avec eux les fruits qui se seront accrues dans nos campagnes par les soins de nos bons cultivateurs.

Sallut et fraternité

Les membres du comitté de correspondance.

MALEURE, J. BERES-BASTIAN, BERES-HERRE, DOURS, TOUTAN, *secrétaire*.

39

La société populaire de Brassempouy, département des Landes, félicite la Convention nationale sur ses travaux et sur son énergie, d'avoir anéanti des scélérats conjurés pour perdre la patrie et la liberté; elle offre ses bras et son sang pour le soutien de la République, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

[*La société populaire de Brassempouy à la Convention nationale, s. d.*] (64)

Citoyens représentants,

Votre énergie a sauvé la patrie et la liberté; votre justice, votre courage et la sagesse de vos décrets s'affermissent sans cesse. Des conjurés abreuvés de sang soutenus par des guerriers égarés alloient assassiner la révolution et ses plus fermes appuis; le digne chef de ces monstres vouloit monter sur un trône dont vos cadavres devoient servir de marchepied. Mais conduits par le génie de la liberté,

(61) P.-V., XLV, 177.

(62) C 320 pl. 1318, p. 11. Résumé dans *Bull.*, 24 fruct., en une adresse conjointe à celles des sociétés populaires de Saramon et Gimont.

(63) P.-V., XLV, 177-178.

(64) C 320, pl. 1318, p. 12.